



Suite à la certification de votre système de management de la qualité, vous êtes autorisés à utiliser le logo de certification de Swiss Certification Services, afin de communiquer votre engagement qualité à vos partenaires et clients.

Etant donné que le logo de certification est destiné à attester de la qualité et la sécurité des activités d'une société, vous êtes tenus de respecter les quelques règles simples, ci-après, afin de garantir la réputation de ce logo :

- Le logo de certification ne peut être utilisé uniquement en lien avec activités couvertes par un certificat.
- Seuls les détenteurs d'un certificat valide sont autorisés à utiliser le logo de certification.
- Le matériel contenant le logo de certification ne doit plus être utilisé, avec effet immédiat, si le certificat est échu, retiré ou corrigée si le champ d'application de la certification est réduit.
- La connexion entre le logo de certification et les activités de certification ne doit pas être ambiguë.
- L'utilisation du logo de certification ne doit pas laisser supposer la couverture de sites et d'activités hors du champ d'application du certificat.
- Le logo de certification ne doit pas être utilisé de façon à laisser supposer la couverture de produit ou processus.
- Le détenteur du certificat doit utiliser uniquement le logo de certification présent sur le certificat.
- Le logo de certification ne doit pas être altéré ou combiné avec d'autres logo de certification.
- Le logo de certification ne doit pas être associé à d'autres éléments, tels que logo, déclaration ou illustration.
- Le logo de certification et la déclaration de conformité associée ne doit pas être modifiée en termes de contenu ou design.
- Le logo de certification ne doit pas être apposé sur l'étiquetage ou l'emballage des produits.
- Le logo de certification ne peut pas être apposé sur des rapports ou des certificats de test, calibration ou d'inspection.
- Le contenu et le champ d'application de la certification doit être présenté de manière claire afin d'éviter la confusion.
- Le logo de certification ne doit pas être utilisé de manière frauduleuse.
- L'utilisation du logo de certification ne doit pas entacher ou détériorer la confiance dans l'organisme de certification / système de certification.
- L'utilisation des rapports d'audit à des fins marketing ne peut se faire uniquement après avoir reçu l'accord écrit de Swiss Certification Services.
- En tant que détenteur d'un certificat, vous êtes responsables de vous assurer de la bonne utilisation du logo de certification

Votre certificat contient le logo de certification que vous pouvez utiliser, les sites et les activités certifiées ainsi que le détenteur du certificat étant autorisé à utiliser le logo de certification.

Le logo de certification peut être utilisé par exemple dans votre papier à lettre, votre signature e-mail, vos brochures, vos stands ou votre site internet. Il est autorisé de faire référence au site internet de Swiss Certification Services SA.

Lorsque vous utilisez le logo de certification, veuillez appliquer les règles suivantes:

- La taille minimale du logo de certification doit être de 20 mm.
- Le logo de certification peut être utilisé en couleur (Noir: HEX # 000000 | Rouge: HEX #E81B00).
- Le logo de certification peut être utilisé en noir et blanc.
- L'espace minimal autour du logo de certification doit correspondre à la largeur du cercle (voir Figure 1)
- Le logo de certification ne doit pas occulter le logo de client (la taille doit être inférieure).

Swiss Certification Services SA prendra des mesures en réponse à l'utilisation frauduleuse ou incorrecte du logo de certification, des certificats ou des rapports d'audit. Les actions peuvent aller de la suspension de la certification, accompagné par la publication de l'entreprise incriminée et aller jusqu'à des poursuites judiciaires accompagnées par le retrait de la certification.



Figure 1: Clear Space



Figure 2: Correct use of the certification mark alone

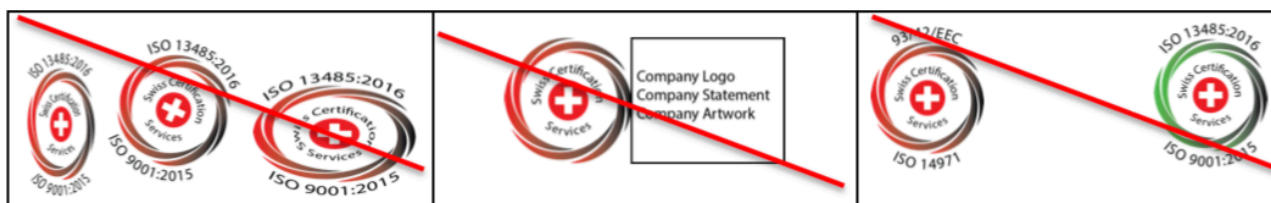


Figure 3: Incorrect use of the certification mark